



Une vision pour la collaboration

Plan stratégique 2022-2024
d'Ingénieurs Canada

Table des matières

Message au nom du conseil d'Ingénieurs Canada	3
Nos domaines prioritaires	4
1. Faire progresser le cadre de réglementation du génie	5
1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément.....	5
1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation.....	6
1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie.....	6
2. Se faire les champions d'une profession d'ingénieur équitable, diversifiée, inclusive et digne de confiance.....	7
2.1 Accélérer 30 en 30.....	7
2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	8
3. Maintenir notre engagement envers l'excellence	9
3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence.....	9
À propos de nous.....	10

Message au nom du conseil d'Ingénieurs Canada



Nous sommes fiers de vous présenter le plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada. Selon nous, ce document est surtout une feuille de route indiquant les domaines dans lesquels nous collaborerons pour positionner stratégiquement notre profession afin de nous adapter à l'évolution de la réglementation, de sélectionner et d'adopter des pratiques exemplaires et de rester pertinents partout au Canada.

Ce plan repose sur la transparence et la collaboration auxquelles nous nous sommes engagés lors de l'élaboration et de l'exécution de notre plan stratégique 2019-2020. Ingénieurs Canada récolte maintenant le fruit de cette attention étroite portée au renouvellement et c'est pourquoi nous sommes fiers de présenter officiellement la vision d'Ingénieurs Canada :

Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale

C'est avec cette vision en tête que nous vous présentons les six priorités stratégiques qui nous guideront au cours des trois prochaines années.

Pendant cette période, nous agirons pour privilégier la **collaboration** et l'**uniformité** des exigences, des pratiques et des processus parmi les organismes de réglementation du génie, ainsi que pour maintenir la **confiance** du public à l'égard de notre profession et **attirer** de nouvelles et de nouveaux ingénieurs. Nous poursuivrons notre travail pour accroître l'**équité**, la **diversité** et l'**inclusion** au sein de notre profession et, conformément à notre objectif, pour compter d'ici 2030 30 % de femmes parmi les nouveaux ingénieurs. Nous chercherons des orientations en vue d'établir à l'échelle nationale une exigence de formation universitaire, conditionnelle à l'obtention d'un permis d'exercice, et nous en étudierons l'impact sur notre système d'**agrément** pour que ce dernier continue de répondre aux besoins des organismes de réglementation, des étudiants et étudiantes et des établissements d'enseignement supérieur (EES).

Les résultats que nous obtiendrons seront aussi solides que la base sur laquelle ils reposent. Et c'est pourquoi l'**excellence organisationnelle** représente, selon nous, la clé du succès. Ingénieurs Canada est en route vers l'excellence, et nos efforts résolus favorisent la prestation efficace de nos produits et services aux organismes de réglementation et autres parties prenantes.

Ce plan stratégique présente notre travail de transformation. Nous poursuivons ces objectifs avec détermination, sans pour autant négliger les impératifs opérationnels dont fait état notre plan opérationnel annuel.

Au Canada, la profession d'ingénieur est solide. Ensemble, nous renforçons cette vision et nous nous engageons sur la voie qui nous permettra d'aborder certains des problèmes les plus importants qui se posent à notre profession. Nous le faisons ensemble, au nom de 12 organismes de réglementation, afin de fortifier une profession qui compte plus de 300 000 membres et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de 38 millions de Canadiens.

Bien cordialement,

Jean Boudreau, FEC, P.Eng
Présidente

Danny Chui, FEC, P.Eng
Président élu

David T. Lynch, FEC, P.Eng
Président sortant

Nos domaines prioritaires

Ce plan a été conçu en fonction de certains des principaux risques et tendances cernés lors du processus de planification stratégique, à savoir :

- Le paysage réglementaire évolue rapidement. Les gouvernements exigent de plus en plus que les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie justifient la nécessité d'avoir un cadre et des processus réglementaires pour protéger le public.
- L'innovation technologique modifie les disciplines et les domaines de pratique du génie, accroît le recoupement avec d'autres professions et met les organismes de réglementation au défi de fournir un soutien et de faire appliquer la loi dans ces domaines.
- Une proportion croissante de diplômés de programmes agréés ne cherche pas à obtenir leur permis d'exercice. Le parcours des jeunes générations est différent, ce qui pourrait ne pas être compatible avec la voie normalement suivie pour obtenir un permis d'exercice.
- La pandémie de COVID-19 a nui de manière disproportionnée au parcours professionnel de membres de groupes sous-représentés, notamment les femmes, les Autochtones et les personnes racisées, mais aussi les plus jeunes. Il faut donc déployer des efforts encore plus soutenus pour construire une profession plus équitable, inclusive et diversifiée.

C'est en gardant ces facteurs à l'esprit et après une vaste consultation auprès du conseil d'Ingénieurs Canada, des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, de notre personnel, du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) que nous avons dégagé trois domaines prioritaires pour les trois prochaines années :



1. Faire progresser le cadre de réglementation du génie



2. Se faire les champions d'une profession d'ingénieur équitable, diversifiée, inclusive et digne de confiance



3. Maintenir notre engagement envers l'excellence



1. Faire progresser le cadre de réglementation du génie



Notre travail aide les organismes de réglementation du génie à remplir leur mandat de protection du public. Notre succès dépend de notre capacité à favoriser la collaboration et la mise en place d'exigences et de pratiques cohérentes à l'échelle nationale. Nous nous pencherons sur une exigence de formation universitaire nationale pour l'obtention du permis d'exercice; nous réviserons le but de l'agrément; nous cernerons les domaines de collaboration nationale et nous soutiendrons l'adaptation aux nouveaux domaines d'exercice du génie. **Nos priorités sont les suivantes :**

- 1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément**
- 1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation**
- 1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie**

1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément

NOTRE ACTION

Depuis la création du système d'agrément des programmes de génie canadiens, en 1965, la réglementation et la formation ont connu des changements importants. Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément, nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs et travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons les normes et procédures d'agrément.

COMMENT

- Effectuer une analyse comparative du système canadien d'agrément des programmes de génie.
- Définir une exigence de formation minimale pour l'obtention du permis d'exercice.
- Réexaminer le but de l'agrément dans le contexte du système global d'octroi de permis.
- Recruter des experts externes et réunir des groupes consultatifs pancanadiens et multipartites pour éclairer toutes les recommandations.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.
- Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.
- Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation

NOTRE ACTION

Au cœur de notre mandat, il y a la nécessité de favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.

COMMENT

- Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités.
- Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence.
- Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention.
- Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.

1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

NOTRE ACTION

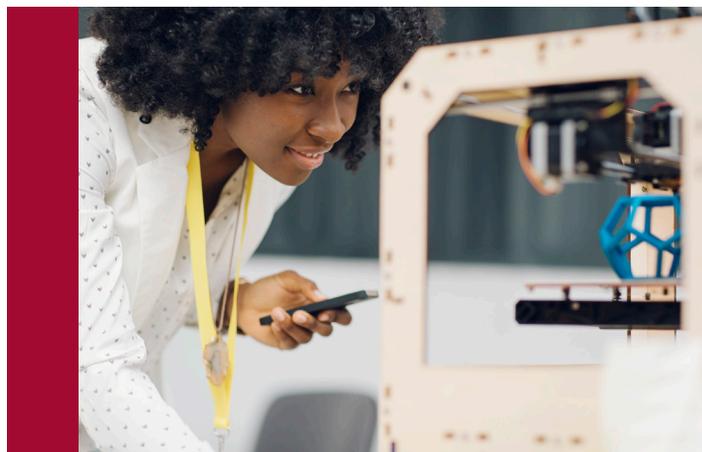
Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.

COMMENT

- Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public.
- Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.
- Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.





2. Se faire les champions d'une profession d'ingénieur équitable, diversifiée, inclusive et digne de confiance



Nous sommes les porte-paroles nationaux de la profession et nous sommes résolus à ce qu'elle soit plus équitable, diversifiée et inclusive, et comprenne des femmes, des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+. Notre succès repose sur notre capacité à susciter la confiance du public et à montrer la pertinence de notre profession auprès des jeunes générations et des employeurs. Nous allons amplifier l'initiative 30 en 30 afin d'accroître le pourcentage de femmes parmi les nouveaux ingénieurs, mais aussi renforcer la confiance de la population canadienne envers la profession et la valeur du permis d'exercice auprès des diplômés en génie. **Nos priorités sont les suivantes :**

2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30

2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

2.1 Accélérer 30 en 30

NOTRE ACTION

Nous risquons de ne pas atteindre la cible de 30 % de femmes parmi les nouveaux ingénieurs d'ici 2030. Par conséquent, il faut maintenir le rythme, multiplier les efforts et soutenir davantage les organismes de réglementation, tout en évitant le chevauchement des efforts. Nous continuerons à accélérer 30 en 30. Pour ce faire, nous recueillerons et diffuserons de l'information sur les pratiques exemplaires, nous soutiendrons le travail des organismes de réglementation et nous organiserons une conférence nationale 30 en 30.

COMMENT

- Engager des experts externes afin de mener une enquête auprès de femmes diplômées de programmes de génie ou qui sont admissibles à l'obtention d'un permis d'exercice, afin de recueillir leurs perceptions et de cerner les obstacles qui se dressent devant elles, y compris en milieu de travail.
- Transmettre les résultats de l'étude aux organismes de réglementation et aux employeurs.
- Remettre un bulletin de rendement de 30 en 30 aux organismes de réglementation qui le désirent et continuer à mobiliser des groupes afin de faciliter le partage de pratiques exemplaires.
- Organiser chaque année une conférence nationale sur l'initiative 30 en 30, axée sur le partage d'idées et les pratiques novatrices.

LES INDICES DU SUCCÈS

- Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.
- La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES),

- diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.
- Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.
 - Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.

2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

NOTRE ACTION

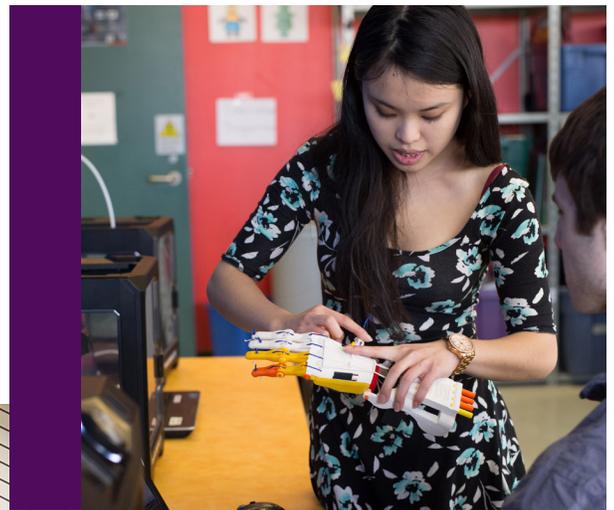
Les données sur le profil des ingénieurs, étudiants en génie, diplômés en génie et ingénieurs stagiaires, et sur ce qui les motive à faire une demande de permis d'exercice, sont insuffisantes. Il faut réaliser un plus grand nombre d'études pour comprendre comment les employeurs d'ingénieurs perçoivent l'exigence et la valeur du permis d'exercice. Par rapport à d'autres professions, celle d'ingénieur est moins connue du public et jouit d'une confiance moindre. Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.

COMMENT

- Mener une étude de marché pour définir et comprendre un public cible approprié.
- En collaboration avec les organismes de réglementation, mettre au point un message sur la valeur du permis d'exercice, qui sera diffusé à l'échelle nationale.
- En collaboration avec les organismes de réglementation, lancer une campagne nationale de marketing pluriannuelle de plusieurs millions de dollars, portant la marque des différents partenaires.

INDICES DU SUCCÈS

- Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée.
- Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice.
- Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national utile et d'outils de marketing.





3. Maintenir notre engagement envers l'excellence



Nous sommes résolus à constamment nous mesurer aux pratiques exemplaires et à nous tenir responsables de l'amélioration de nos produits et de notre prestation de services au profit des organismes de réglementation, du personnel et des parties prenantes. **Notre priorité est la suivante :**

3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence

3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence

NOTRE ACTION

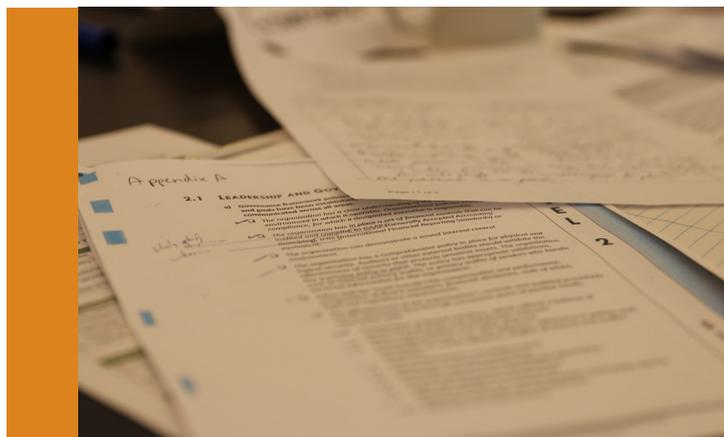
Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la [norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être](#), notre performance s'améliore, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.

COMMENT

- Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada.

INDICES DU SUCCÈS

- Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.
- Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.
- Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.



À propos de nous



Ingénieurs Canada est au service des organismes de réglementation et défend l'honneur, l'intégrité et les intérêts de la profession d'ingénieur au Canada. À cet égard, l'organisme contribue au maintien de normes rigoureuses et uniformes en matière de réglementation du génie, favorise la croissance de la profession au Canada et suscite la confiance du public. Notre travail est axé sur dix objectifs fondamentaux, tels qu'établis par nos membres, les organismes de réglementation du génie :

1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
4. Offrir des programmes nationaux.
5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur.
7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
8. Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne.
10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Nos efforts sont couronnés de succès lorsque nous mobilisons nos partenaires pour qu'ils se rassemblent et prennent des décisions fondées sur les faits au profit du bien public, et que nous les aidons dans ce sens. Nous sommes conscients que notre profession doit surmonter des défis et nous sommes convaincus de pouvoir les relever ensemble. La somme de nos efforts collectifs sera plus importante que celle de nos efforts individuels. Notre vision est de :

Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale

Notre travail est guidé par les valeurs de notre personnel et les principes directeurs de notre conseil.

Valeurs de notre personnel :

- Nous sommes fiers de créer une culture fondée sur le travail d'équipe et le mieux-être.
- Notre crédibilité s'appuie sur la grande qualité de notre travail.
- Nous encourageons les nouvelles idées et les approches créatives.
- Nous sommes transparents et responsables.
- Nous créons et maintenons des relations de confiance.
- Nous comptons sur des personnes et des points de vue divers pour enrichir notre travail.

Principes directeurs de notre conseil :

- Répondre aux besoins des organismes de réglementation.
- Assurer la transparence et la responsabilisation du processus décisionnel.
- Encourager la participation et l'engagement des organismes de réglementation.
- Favoriser la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur au Canada.